
« Les Pitchouns »
Rue du bâtiment
13930 Aureille
Tél : 06 98 88 06 06

REGLEMENT INTERIEUR A.C.M

L'Accueil Collectif de Mineur Périscolaire « Les Pitchouns », accueille les enfants scolarisés sur les écoles maternelle et primaire du village, durant les périodes de classes, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h35 et de 15h45 à 19h00 et les mercredis de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 18h30.

1) CONDITIONS D'ACCUEIL

Cet accueil est ouvert sur l'école maternelle, pendant les périodes scolaires le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi avant et après la classe :

HORAIRES : 7h30 8h35 (avant l'école) et de **15h45 19h00** (après la classe).

Le matin, les animatrices accompagnent :

- Les élèves de l'école maternelle dans leur classe,
- Les élèves de l'école primaire jusqu'au portail de l'école.

Le soir, les animatrices recueillent :

- Les élèves de l'école maternelle dans leur classe,
- Les élèves de l'école primaire dans la cour de l'école.

Les enfants ne seront remis à leur départ, qu'aux parents ou à la(les) personne(s) majeur(s), mandatée(s) lors de l'inscription de l'enfant.

La fermeture de l'accueil périscolaire est fixée à 19h00 précise. Tout retard au-delà d'un quart d'heure après celle-ci sera facturé : 5 euros.

2) COTISATION ANNUELLE

Dans le cadre des associations « loi 1901 », l'association « Les Pitchouns » perçoit pour assurer sa gestion, une cotisation annuelle par famille dont le montant est fixé par le conseil d'administration. (Révisable tous les ans)

Cette cotisation est valable pour l'année scolaire en cours.

Tout adhérent est ainsi membre actif de l'association et sera convoqué à l'assemblée générale annuelle.

3) TARIFICATION

Le prix de l'heure est fixé annuellement par le conseil d'administration.

La carte de 10 h est valable jusqu'en décembre de l'année scolaire suivante.

Toute heure commencée est due.

4) CONDITIONS D'ADMISSION

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne pourra être accepté en accueil périscolaire sans qu'un dossier d'inscription n'ait été préalablement établi.

Les inscriptions se feront **jusqu'au mardi soir, de la semaine qui précède**, aux heures suivantes : de 7H30 à 9h00 le matin et de 15H30 à 18H30 l'après midi.

En fonction des demandes, nous instaureront certains critères d'admissions (activités professionnelles des parents par exemple,...)

✓ Eléments du dossier :

Carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)

Attestation d'assurance responsabilité civile (**scolaire et extra scolaire**)

Justificatif de domicile

Cotisation d'adhésion à l'Association.

Attestation employeur.

Enveloppe timbrée

Avis d'imposition sur les revenus (année-1)

5) ABSENCES/MALADIES

Toute annulation devra être justifiée par un certificat médical pour obtenir un remboursement, sinon la réservation sera facturée au tarif habituel.

En cas d'inscription tardive nous risquons de ne pas pouvoir accueillir votre enfant, si l'encadrement n'est pas suffisant.

6) CONDITIONS D'HYGIENE CORPORELLE

Tout enfant devra être propre.

Par mesure de sécurité, les bijoux, accessoires corporels seront strictement interdits, afin d'éviter les accidents dûs à leur port.

Les jouets personnels ne sont pas autorisés.

Le centre décline toute responsabilité en cas de blessure ou de perte.

7) ASSURANCE

L'association a contracté une assurance responsabilité civile et dommages corporels, pour son activité et les sorties réalisées.

Les enfants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile personnelle.

8) ACCIDENTS

En cas d'accident, les mesures d'urgence nécessaires seront prises.

Les personnes à contacter, mentionnées sur la fiche d'inscription, seront prévenues.

9) LES GOUTERS

Les goûters seront pris au centre périscolaire vers 16h30.

Aucun supplément n'est demandé pour le goûter.

10) MISES A JOUR

L'association s'engage à modifier le règlement lors de changements de fonctionnement de la structure ou lors de modifications réglementaires officielles, à mettre en place.

Il est évident, qu'il en va de même pour les familles ; tout changement doit être signalé à l'association.

11) CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCUEIL DU MERCREDI

Horaires : 11h45-18h30

Les repas seront fournis par les parents consommés sur place.